Étudier la littérature étrangère au lycée

publié le 09/03/2009

instructions officielles, traduction, intertextualité, mouvements littéraires

Descriptif :

instructions officielles, traduction, intertextualité, mouvements littéraires

Lycée Paul Guérin Niort 24/11/08 et 19/02/09

Le constat

Etat des lieux concernant les pratiques de la littérature étrangère dans la classe et les questions qui en découlent :
Des activités ponctuelles, parfois dans le cadre de l'étude d'un mouvement littéraire, plus souvent des lectures cursives en classe de 2e (séquence sur la nouvelle fantastique).
Alors qu'étudier un extrait de littérature étrangère semble aller de soi en collège, cela pose souvent problème en lycée. La traduction ne trahit-elle pas la langue d'origine ? Comment aborder avec les élèves les questions stylistiques dans un texte traduit ?
Conséquence : la réticence de certains examinateurs à interroger lors de l'EAF sur des textes de littérature étrangère alors que rien dans les IO ne s'y oppose.
Que faire quand on ne connaît pas du tout (et c'est souvent le cas) la langue d'origine et qu'elle n'est pas enseignée au lycée ?
Un regret : le peu de place accordée à la littérature étrangère dans le cursus de formation des enseignants de Lettres.

Littérature étrangère et instructions officielles

La relecture des IO de 2e et 1ère met en évidence :

- Pour la classe de seconde, essentiellement une entrée par le genre romanesque (liste d'œuvres), avec une forte représentation des littératures anglo-saxonne et russe. A noter également l'absence de références explicites à la littérature européenne pour le romantisme.
- Concernant la classe de première, les seuls exemples donnés pour « le roman et ses personnages : visions de l'homme et du monde » appartiennent à la littérature française.

La traduction, le travail d'un écrivain

Il s'agit de redéfinir le statut du texte traduit pour apprendre à nos élèves à lire une œuvre traduite.
La lecture en classe de textes évoquant d'une part les relations entre auteurs et traducteurs, d'autre part le statut du traducteur, est un préalable à l'étude du texte traduit (reconnaissance du travail accompli par le traducteur).
Entre le texte original, immuable, et les différentes interprétations que la traduction propose il y a tout l'écart du temps qui passe, d'une langue qui se modifie, d'où l'intérêt de comparer des traductions. Illustration avec deux corpus proposés par Isabelle Poulin, maître de conférences à l'Université Bordeaux III. :

- Shakespeare : Hamlet, Acte III, scène 1, 10 traductions.
- L'incipit de Don Quichotte, 8 traductions

Dans tous les cas, il est souhaitable d'associer le plus possible les collègues de Langues à l'étude de la littérature étrangère en cours de français.

Littératures étrangères et intertextualité

Indépendamment des enjeux de la traduction, l'étude de la littérature étrangère dans le cours de français s'inscrit

dans une perspective plus large.
Il s’agit de faire acquérir aux élèves une dimension du travail de l’écriture : les œuvres de différents pays entretiennent des correspondances, se répondent en écho, ne s’arrêtent pas aux frontières.
Illustration : « When you are old », poème de Yeats, dont l’étude peut préparer ou prolonger celle de différents poèmes français évoquant le thème de la fuite du temps.

Littérature étrangère et mouvements littéraires

Le choix de la poésie permet d’aborder aussi bien la dimension européenne d’un mouvement littéraire en classe de 2e (le romantisme), que l’évolution d’une forme comme le sonnet en classe de 1ère.

Conclusion

Etudier la littérature étrangère en cours de français, c’est à la fois permettre à nos élèves de considérer la traduction comme un mode de lecture et d’écriture et de situer certaines des œuvres du programme dans un contexte européen sinon mondial.

Gérard Dépinoy, Lycée Palissy, Saintes

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.